

**Convention de location de matériel**

**Comité Régional Auvergne Rhône Alpes de Canoë-Kayak**

COMITE AUVERGNE RHONE ALPES CANOE-KAYAK	LE LOCATAIRE
<p>Le comité régional Auvergne Rhône-Alpes, représenté par Nasser HAMMACHE, Président,</p> <p>Siège : 68 avenue Tony Garnier 69007 LYON</p>	<p>L'association :..... Représentée par :</p> <p>Adresse du siège :..... ..... Tél : Mail</p> <p>Nom et prénom du responsable technique : .....</p>

**Article 1 - Objet**

Le Comité Régional met en location le matériel dont la liste figure ci-après, en vue de l'organisation de ....., qui se déroulera à ..... du ..... au .....

**Article 2 - Utilisation du matériel**

Le matériel loué est destiné uniquement à l'usage prévu dans le cadre de cette convention. Il est strictement interdit de le prêter, sous-louer ou transférer à des tiers sans accord écrit préalable du Comité Régional. Toute utilisation non autorisée engage la responsabilité de l'organisateur.

Les utilisateurs doivent être formés ou encadrés pour l'utilisation du matériel afin de garantir la sécurité et éviter tout dommage.

**Article 3 - Prise et restitution du matériel**

La prise et la restitution du matériel s'effectuent au siège du Comité Régional à Lyon Gerland, sauf accord préalable entre l'organisateur et les responsables du matériel. Dans le cas d'un transfert direct entre deux organisateurs, le Comité doit en être informé et le valider. Tout problème (panne, détérioration, perte) doit être signalé au Comité.

#### **Article 4 – Caution et facturation**

La location de matériel est soumise au versement d'une caution de 1 000 €.

Tout matériel manquant ou détérioré fera l'objet d'une facturation au bénéficiaire pour procéder à son remplacement.

Le chèque de caution pourra être encaissé par le Comité en cas de dommages ou de perte.

#### **Article 5 – Assurance et responsabilité**

L'organisateur s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques de dommages liés à l'utilisation et au transport du matériel (notamment vol, dégât des eaux, incendie, événements naturels ou vandalisme).

Le matériel reste sous la responsabilité du bénéficiaire jusqu'à sa restitution.

Le montant minimal de l'assurance doit être de 30 000 €, et une attestation devra être fournie au Comité avant la remise du matériel.

#### **Article 6 – État du matériel**

Un état des lieux détaillé sera réalisé et remis lors de la prise en charge du matériel.

Lors de la restitution du matériel, l'organisateur se doit d'avertir le Comité de tout dysfonctionnement, dommage ou perte, par mail et sur le document d'état des lieux.

#### **Article 7 – Dossards**

Les dossards doivent **être lavés à 30°C** avant restitution, séchés à l'air libre et classés par série de 10 dans les caisses correspondantes.

**Le sèche-linge est interdit** en raison de la matière synthétique des dossards.

Tout dossard perdu ou endommagé doit être signalé immédiatement au Comité et sera facturé 15 € par dossard à l'organisateur.

#### **Article 8 – Consommables**

Les consommables (piles et papier de l'imprimante) seront à la charge de l'organisateur. Une cartouche d'encre pour l'imprimante et les rouleaux de papier pour les chronos sont fournis.

#### **Article 9 – Facturation des courses**

La facturation se calcule par course : nombre de bateaux inscrits multiplié par le tarif correspondant à la compétition (Tarif A, B ou C).

En cas de week-end proposant plusieurs courses (double régional slalom ou d'une course descente classique et mass start ou slalom et K-Cross, est facturé le nombre de bateaux différents étant inscrits sur l'ensemble du week-end.

#### **Article 10 – Annulation ou report de l'événement**

En cas d'annulation ou de report de l'événement, l'organisateur doit en informer le Comité dès que possible.

Le Comité et l'organisateur détermineront ensemble les modalités de report de la location ou, le cas échéant, de restitution du matériel déjà préparé.

### **Article 11 – Responsabilité vis-à-vis des tiers**

L'organisateur est responsable de tout dommage ou incident causé par le matériel loué, non seulement à ses propres utilisateurs, mais également à tout tiers présent lors de l'événement (participants, bénévoles, spectateurs, etc.).

L'organisateur s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des utilisateurs et des tiers.

### **Article 12 – Résiliation de la convention**

Le Comité Régional se réserve le droit de résilier immédiatement la présente convention en cas de manquement grave ou répété aux obligations prévues (utilisation non autorisée du matériel, non-respect des règles de sécurité, défaut de restitution ou de paiement, absence d'assurance, etc.).

En cas de résiliation, le Comité pourra conserver la caution et facturer les éventuels dommages.

Etabli à ....., le.....

Nasser HAMMACHE

Président du Comité régional

Auvergne Rhône Alpes de canoë kayak

M./Mme :

Président(e) du Club Canoë Kayak

Tél. :

Signature et cachet du club

Entourer le tarif correspondant à la compétition organisée :

Tarif A	Événement fédéral < 50 embarcations participantes et courses jeunes
Tarif B	Compétitions régionales , IR DES, National DES, CEL et FS, N2 et N3 SLA et autres événements
Tarif C	Championnat de France SLA - DES -CEL, N1 SLA, compétition internationale et autres événements

Une compétition au tarif B pourra être reclassée en A si le nombre de compétiteurs est inférieur à 50.

Prix des kits					
	Matériel	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Cocher le Kit choisi
Kit « Basique »	Dossards ou plaquettes, malette chronos imprimante et petite sono	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kit « Chronométrage »	Ordinateurs, kit réseau, cellules, système chono, casque liaison départ/arrivée, horloge et/ou ligne d'affichage	Gratuit	0,75 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kit « Pénalités »	Téléphones, antennes wifi et câble réseau	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits «Basique + pénalités »	Voir plus haut	Gratuit	0,5 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + Chronométrage »	Voir plus haut	Gratuit	0,75 € / embarcation	1 € / embarcation	
Kits « Basique + Chrono + pénalités »	Voir plus haut	Gratuit	1 € / embarcation	1,5 € / embarcation	

### Détail matériel stocké à Gerland

Même en cas de réservation de kit, pour chaque matériel, indiquer la quantité nécessaire dans la colonne "quantité réservée"

Pack	Désignation matériel	Quantité réservable / course	Quantité réservée	Prix hors pack*			Observations au départ	Observations à restitution
				Tarif A	Tarif B	Tarif C		
Kit Basique	Dossards CNR (4 caisses de 100)	4		GRATUIT	30 €	45 €		
Kit Basique	Dossards EDF (4 caisses de 100)	4			30 €	45 €		
Kit Basique	Plaquettes CEL 1 à 10	1			30 €	45 €		
Kit Basique	Plaquettes CEL 1 à 50	1			30 €	45 €		
Kit Basique	Malette chronos imprimante	1			20 €	30 €		
Kit Basique	Sonorisation départ	1			20 €	30 €		
Kit Chrono	Onduleur	1		GRATUIT	pack	pack		
Kit Chrono	Valise 3x ordi gestion de course + Kit réseau	1			pack	pack		
Kit Chrono	Malette Data Sprint et câble cellules	1			pack	pack		
Kit Chrono	Malette Data Sport et câble cellules	1			pack	pack		
Kit Chrono	Cellules départ arrivée et supports	1			pack	pack		
Kit Chrono	Casques liaison départ arrivée (casques, boîtiers, câble telecom)	1			pack	pack		
Kit Chrono	Horloge départ	1			50 €	50 €		
Kit Chrono	Ligne affichage départ	1			50 €	50 €		
Kit Chrono	Ligne affichage arrivée	1		50 €	50 €			
Kit Pénalité	Kit gestion des pénalités (téléphones, antennes, câble réseau, trépied)	1		GRATUIT	pack	pack		
Kit Chrono et/ou Pénalité	Imprimante	1			20 €	30 €		
Hors kit	Arche CNR	1			Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Araignée CNR	1			Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Tentes 3m x 3m	2			25€/u	40€/u		
Hors kit	Tentes 4,5m x 3m	2			25€/u	40€/u		
Hors kit	Banderoles CNR	8			Gratuit	Gratuit		
Hors kit	Banderoles Région	10			Gratuit	Gratuit		

\* Les éléments marqués "pack" sont uniquement réseverables au sein d'un "kit".